

Conseil municipal du vendredi 12 avril 2019

Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents : Annonciat MICHEL-AMADRY, Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Michaël FRACHEBOIS, Anne TRONCIN et Hugues TRUDET.

Procuration : Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE
Frédérique BOURGEOIS à Jean-Marie DOLLAT
Daniel CUENOT à Georges BINET

Absent : Tony ANDREY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Anne TRONCIN est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h15.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 8 mars 2019

Monsieur Serge BERGEROT indique qu'il y a une erreur matérielle sur l'identification de la route départementale au carrefour de la Maltournée. Il s'agit de la RD142 et non pas de la RD104.

Sous réserve de la prise en compte de cette rectification, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2019.

II. Attributions du Maire et délégations de fonction accordées à l'Adjoint à l'urbanisme :

o Actualités par le Maire :

Rénovation de la bibliothèque et de la salle polyvalente :

Le Maire indique que l'avis d'appel public à la concurrence pour la rénovation de la bibliothèque et de la salle polyvalente a été envoyé ce jour à l'Est Républicain. Il devrait paraître dans le journal du 16 avril.

La date limite de remise des offres est fixée au 13 mai.

Il est prévu de démarrer les travaux mi-juin en vue d'une réception de chantier fin août.

Le Maire précise que le lot « Cloison-Plafond-Peinture » fera l'objet d'un marché de réinsertion professionnelle par l'emploi.

Aménagement de la route Royale :

Les travaux ont repris comme prévu le 8 avril sous maîtrise d'ouvrage CAGB. Le chantier devrait être terminé fin juin au plus tard.

L'appel de fonds de la CAGB, correspondant à 50 % du coût réel net, devrait intervenir à l'automne 2019.

Serge Bergerot indique que l'implantation du trottoir de la tranche optionnelle n° 1 a été modifiée afin d'éviter des terrassements importants sur le talus du stade. L'économie réalisée est estimée à 4 000 € HT.

Dépôt de plainte à la gendarmerie de Besançon :

Le Maire a déposé récemment une plainte pour piratage d'une ligne téléphonique. Il en a profité pour demander à la gendarmerie de réaliser des contrôles de vitesse et de respect de la signalisation de police.

Contentieux relatif à l'installation des compteurs Linky :

Sans surprise, le tribunal administratif a annulé la délibération du conseil municipal prise le 1^{er} septembre 2017 interdisant le remplacement des compteurs électriques actuels.

Le jugement peut faire l'objet d'un appel.

Le Maire inscrira le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Transformation de la CAGB en communauté urbaine. :

Le Maire indique avoir reçu récemment un courrier du Président de la CAGB portant sur la transformation de la CAGB en communauté urbaine. Celle-ci a été approuvée lors du conseil communautaire du 28 février 2019 à la quasi-unanimité.

La commune peut délibérer sur ce projet. En l'absence de délibération au 14 juin, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Le maire rappelle que les compétences communales ont d'ores et déjà été transférées à l'agglomération. Il ne voit pas l'intérêt d'évoquer le sujet au conseil municipal.

A la demande de quelques élus, le maire inscrira le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Conseil communautaire du 1^{er} avril 2019 :

Le Maire présente rapidement quelques sujets qui ont retenus son attention : avenant tripartite au contrat de délégation de service public « Eau potable », les programmes de travaux d'investissement 2019 dans les domaines de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que le schéma directeur des pistes cyclables.

Application du droit des sols :

- Déclaration préalable n° DP 025 328 19 C0001 ; décision de non opposition délivrée à la Société SCI LARNOD VILLAGE, le 23 février 2019, pour le percement d'une porte extérieure ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 18 C0002; décision de non opposition délivrée à M. Mickaël LANGLET, le 30 mars 2019, pour la réalisation d'un abri de jardin et d'un auvent en bois ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 18 C0003 ; décision de non opposition délivrée à M. Hugues TRUDET, le 16 février 2019, pour coupe et abattage d'arbres en secteur protégé ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 18 C0004 ; décision de non opposition délivrée à M. Luc GIRARDOT, le 2 mars 2019, pour division parcellaire ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 19 C0005 ; décision de non opposition délivrée à M. Najib EL HAJJI, le 2 mars 2019, pour la pose de deux fenêtres de toit ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 19 C0006; décision de non opposition délivrée à M. Dominique FAUCHILLE, le 6 avril 2019, pour la réalisation d'une clôture
- Déclaration préalable n° DP 025 328 17 C0007 ; décision de non opposition délivrée à Mme Anne MILLOT, le 23 mars 2019, pour le changement de menuiseries extérieures ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 19 C0008 ; décision de non opposition délivrée à M. Anthony MARTEAU, le 30 mars 2019, pour la réalisation d'un mur de clôture ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 19 C0009; décision de non opposition délivrée à M. David TRAVADON, le 30 mars 2019, pour la réalisation d'un carport ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 17 C0010 ; décision de non opposition délivrée à la commune de LARNOD, le 30 mars 2019, pour le changement de menuiseries extérieures de la bibliothèque et de la salle polyvalente du groupe scolaire ;

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AudaB par l'Adjoint à l'urbanisme :

L'assemblée générale de l'Audab s'est déroulée au Château d'Uzel à Pelousey, le 17 avril 2019.

Il a été présenté les 90 actions engagées à ce jour par cette association dédiée à l'urbanisme et l'aménagement du territoire des collectivités adhérentes.

Ces actions sont mises en place sur le département du Doubs et du Jura ; des actions sont transfrontalières, en collaboration avec les autorités suisses.

Le montant de la cotisation demeure inchangé.

Des mouvements de personnels ont été signalés, pour raisons personnelles ou professionnelles.

L'Audab doit recruter de nouveaux agents.

Nous avons terminé avec le pot de l'amitié avec le Royal Zobbie.

III. Attribution du Président de séance :

- Approbation du compte administratif 2018 et concordance avec le compte de gestion du budget primitif communal et assainissement :

Sous la présidence de Monsieur Sébastien CUINET Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établissent ainsi :

BUDGET COMMUNAL 2018			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisé de l'exercice	428 339,10 €	490 979,86 €	62 640,76 €
Report antérieur reporté	0,00 €	302 725,52 €	302 725,52 €
Total	428 339,10 €	793 705,38 €	365 366,28 €

Solde d'exécution 2018 (+ 62 640,76 €) + report 2017 (+ 302 725,52 €)
Soit un excédent de clôture de : 365 366,28 €

BUDGET COMMUNAL 2018			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisé de l'exercice	307 130,88 €	267 017,61 €	-40 113,27 €
Report antérieur reporté	140 540,45 €	0,00 €	-140 540,45 €
Total	447 671,33 €	267 017,61 €	-180 653,72 €

Solde d'exécution 2018 (- 40 113,27 €) + report 2017 (- 140 540,45 €)
Soit un besoin de financement de : 180 653,72 €

De même et suite à la demande de la trésorerie, il y a lieu de valider les comptes de gestion du service assainissement à savoir :

+ 23 362,96 € en fonctionnement
- 18 988,76 € en investissement
Soit un excédent de clôture de 4 374,20 €.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les comptes administratif 2018.

IV. Délégations de fonction accordées à l'adjoint aux finances :

- Affectation des résultats 2018 :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir affecter les résultats du budget communal de l'exercice 2018.

BUDGET COMMUNAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	62 640,76 €	Résultat de l'exercice	-40 113,27
Résultat antérieur reporté	302 725,52 €	Résultat antérieur reporté	-140 540,45 €
TOTAL BUDGET COMMUNAL	365 366,28 €	TOTAL COMMUNAL	-180 653,72 €
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT	23 362,96 €	TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT	-18 988,76 €
TOTAL COM. + ASS.	388 729,24 €	TOTAL COM. + ASS.	-199 642,48
189 086,76 €			

Soit au budget communal :

Autofinancement : 189 086,76 € **Compte 002** (Recettes de fonctionnement)

Affectation à la réserve: 199 642.48 € **Compte 1068** (Recettes d'investissement)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les affectations proposées.

○ Vote des taux d'imposition 2019 :

Monsieur Sébastien CUINET, Adjoint au Maire chargé des finances, rapporte les propositions de la commission finances pour les taux d'imposition 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
Pour mémoire 2018	15,51	16,67	30,84
2019	15,51	16,67	30,84
Taux moyens communaux de 2018 au niveau national	24,54	21,19	49,67
Taux moyens communaux de 2018 au niveau départemental	23,78	20,08	23,48

○ Vote du budget primitif 2019 :

Monsieur Sébastien CUINET, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget primitif communal pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le budget primitif communal 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2019	
Dépenses	
Charges à caractère général (entretien courant des routes et des bâtiments, fournitures diverses etc.)	149 560 €
Charges de personnel (mairie, école, périscolaire ...)	137 300 €
Dépenses imprévues	27 710 €
Virement à la section d'investissement	160 865 €
Opérations d'ordre entre sections	22 002 €
Autres charges de gestion courante (Personnel du SIVOM, indemnités des élus...)	108 000 €
Charges financières et exceptionnelles (Intérêts d'emprunts)	13 000 €
TOTAL	618 437 €
Recettes	
Excédent antérieur reporté	189 087 €
Produites de service (Vente de bois, affouage...)	41 500 €
Impôts et taxes	319 600 €
Dotations et participations	63 000 €
Autres produits de gestion courante	5 250 €
TOTAL	618 437 €
SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2019	
Dépenses	
Solde d'exécution reporté	113 067 €
Dépenses imprévues	7 452 €
Remboursements d'emprunt	45 750 €
Immobilisations incorporelles (Etudes)	12 600 €
Subventions d'équipement versées	23 835 €
Immobilisations corporelles	25 600 €
Immobilisations en cours	305 600 €
TOTAL	533 905 €
Recettes	
Virement de la section de fonctionnement	160 865 €
Opérations d'ordre entre sections	22 002 €
Dotations fonds divers réserves	259 142 €
Subventions d'investissement	89 335 €
Immobilisations incorporelles	2 561 €
TOTAL	533 905 €

V. Questions diverses :

Serge BERGEROT se porte candidat à la succession de Sébastien CUINET au poste de référent « sécurité routière ».

Par ailleurs, il poursuit en regrettant une nouvelle fois le stationnement illicite sur le trottoir route Royale.

Le Maire lui répond qu'il faut faire preuve de tolérance, d'autant que tous les habitants ne disposent pas d'une vaste cour pour stationner les véhicules.

Le phénomène est par ailleurs aggravé par la présence quasi systématique de portail. Les visiteurs n'ont d'autre choix que de se stationner sur le domaine public.

La question du stationnement dans le village sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission sécurité routière.

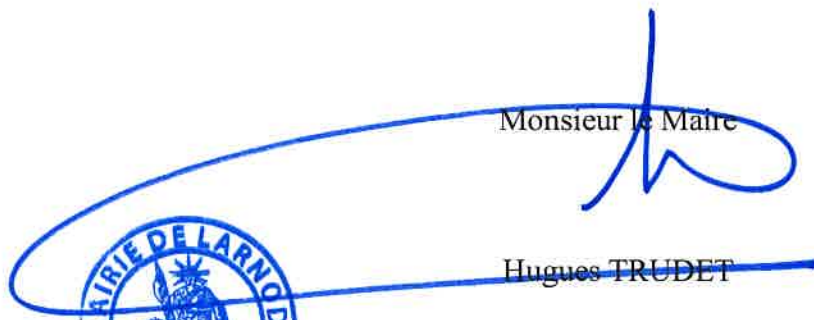
Sébastien CUINET annonce qu'il va déménager cet été pour s'installer à Besançon. Pour des questions de déontologie et de crédibilité vis-à-vis des habitants, il abandonnera son poste d'adjoint aux finances. Il souhaite néanmoins rester conseiller municipal jusqu'à la fin du mandat. Le Maire approuve sa décision et se dit favorable à son maintien au sein du conseil municipal.

Georges BINET revient, une nouvelle fois, sur le non-respect de la signalisation sur la route Royale : vitesse, régime de priorité ...

A la demande d'Anne TRONCIN, la garde du scrutin des élections européennes du 26 mai prochain est évoquée. Plusieurs élus s'inscrivent. Le Maire complétera le dispositif à l'aide des bénévoles et des jeunes de 18-21 ans.

LARNOD, le 13 mai 2019

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET

